

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2014-10-6-1

Service consulté

**CONSTRUCTION NEUVE
RÉNOVATION OU EXTENSION DE BÂTIMENTS EXISTANTS
DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BÂTIMENTS D'ELEVAGE
C244 DÉVELOPPEMENT RURAL**

Résumé : Dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, il vous est proposé d'accorder une subvention de 15 163,82 € à l'EARL SCHWEITZER Franck à KOESTLACH

Les crédits correspondants seront à verser à l'Agence de Service et de Paiement et seront prélevés au Chapitre 204 Fonction 74 Nature 204182 .

Le Ministère de l'Agriculture a décidé le lancement, en 2005, d'un plan national d'aide aux bâtiments d'élevage (filières bovines, ovines et caprines), cofinancé par l'Union Européenne, ayant pour objectif d'améliorer la rentabilité des exploitations d'élevage, les conditions de travail des éleveurs et de permettre le respect des normes environnementales, sanitaires d'hygiène et de bien-être des animaux.

Les modalités d'intervention ont été reconduites lors du vote du Budget Primitif 2007, au moment de l'intégration du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

Ces modalités d'intervention ont été modifiées en 2008 par l'Etat. Les plafonds d'investissements éligibles ont été revus à la baisse (cf : annexe II de l'arrêté interministériel du 11 octobre 2007).

Il convient de préciser que l'année 2014 est une année dite « transitoire », durant laquelle les règles financières et les critères restent identiques à ceux appliqués dans le cadre du PMBE entre 2007 et 2013.

En effet, à ce jour nous ne connaissons pas encore les modalités du nouveau PMBE 2014 à 2020, le Plan de Développement Rural (PDR) n'est toujours pas signé. Un projet de PDR a été transmis mi avril à la Commission Européenne.

Les discussions se poursuivent entre les services de l'Etat, la Région, les Départements et l'Union Européenne. A ce jour, les enveloppes financières de chaque partenaire ne sont pas arrêtés mais il semble acquis que le PMBE sera reconduit selon des modalités qui restent à finaliser.

Les enveloppes financières respectives des financeurs pour cette année 2014, sont les suivantes :

- Etat (58 630 €) + Feader (40 311€) = 98 941 €
- Région (61 500 €) + Feader (42 284 €) = 103 784 €
- Département (320 000 €) + Feader (220 000 €) = 540 000 €

Neuf dossiers ont déjà fait l'objet d'une aide totale départementale d'un montant de 101 720,56 € votée en Commission Permanente du 11 juillet dernier, ce qui ramène l'enveloppe disponible du Département à 218 279,44 €.

Le comité technique PMBE propose d'accorder au demandeur une aide de base sur le bâtiment ainsi qu'une aide supplémentaire dite de « surplafond », dans la mesure où l'exploitant fait un effort conséquent en matière d'intégration paysagère (bardage bois, plantations d'arbres, de haies, d'arbustes, remblai enherbé, etc.).

Ce comité, réuni en date du 23 septembre 2014, a validé le projet de l'EARL SCHWEITZER à KOESTLACH. Cette exploitation est constituée de 60 vaches laitières ainsi que de quelques bovins à l'engraissement, avec une surface agricole de 60 ha dont 25 en prairie.

Le nouveau projet prévoit la construction d'un bâtiment afin d'y stocker le fourrage mais également des génisses en stabulation libre sur aire paillée intégrale, car le bâtiment existant n'offre pas les surfaces nécessaires.

Ces travaux permettront de créer de bonnes conditions de logement des animaux mais également d'améliorer les conditions de travail de l'éleveur.

Ainsi, il vous est proposé d'accorder une subvention de 15 163,82 € à l'EARL SCHWEITZER Franck de KOESTLACH (aide surplafond d'intégration paysagère incluse).

Cette aide est à verser à l'Agence de Service et de Paiement (ASP) et sera prélevée au programme C244, Chapitre 204 Fonction 74 Nature 204182.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
14 NOVEMBRE 2014

Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Aide bâtiment agricole	Aide intégration paysagère	Montant total de la subvention départementale
DRU04139	<p>ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT Création d'un bâtiment de stockage de fourrage avec une partie pour le logement des génisses</p> <p>PMBE 2014/2020</p> <p>EARL SCHWEITZER Franck à KOESTLACH</p> <p>Montant du projet : 121 722,60 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 584,19 € UNION EUROPEENNE : 25 651,99 €</p>	12 532,08	2 631,74	15 163,82
			Total	15 163,82